

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 21 novembre 2011 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : ETSP1130896A

Le ministre de l'emploi, du travail et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;
Vue les arrêtés du 20 juin 2011 et du 6 juillet 2011 portant nomination à la Conférence nationale de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

3° Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Alain DUPONT, suppléant de M. Jean-François NYS, région Limousin.

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre des associations œuvrant dans les champs de la santé, de l'action sociale et du secteur médico-social :

Mme Cécile CHARTREAU, suppléante de M. Daniel HARDY, Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

7° Collège des offreurs des services de santé

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux :

Pour les conférences des présidents de commissions et conférences médicales d'établissement :
M. Didier GAILLARD, Conférence nationale des présidents de conférences médicales d'établissement des établissements privés à but non lucratif.

Article 2

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir.

3° Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Johan PRIOU, suppléant de M. Michel MOUJART, région Centre.

M. Francis BURBAUD, suppléant de M. Jean-François NYS, région Limousin.

4° Collège des partenaires sociaux

Au titre des organisations d'employeurs les plus représentatives au niveau national :

M. Jean-Pierre BOISSON, Assemblée permanente des chambres d'agriculture, suppléé par M. Dominique BOUVIER.

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre des associations œuvrant dans les champs de la santé, de l'action sociale et du secteur médico-social :

M. Laurent THEVENIN, suppléant de M. Daniel HARDY, Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

7° Collège des offreurs des services de santé

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux :
Pour les conférences des présidents de commissions et conférences médicales d'établissement :
M. François ZANASKA, Conférence nationale des présidents de conférences médicales
d'établissement des établissements privés à but non lucratif.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au
Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 novembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL